

Dans le cadre

du **Programme de Renouvellement Urbain (PRU)**
du quartier **Braque-Balzac** à La Courneuve,
l'Office public de l'habitat de Seine-Saint-Denis réalise
la démolition du bâtiment « Petit Debussy »
à La Courneuve.

Le calendrier des travaux

- Démarrage du chantier de démolition : **Mai 2016.**
- La durée totale des travaux est d'environ **8 mois.**
- Fin prévisionnelle de la démolition : **Décembre 2016.**

La démolition se fera en 4 étapes

1 - Curage du bâtiment - Intervention Juin

- Evacuation par l'intérieur des déchets subsistants.

2 - Désamiantage - Intervention Juillet

- Retrait de l'amiante à l'intérieur des bâtiments : les zones à dépolluer seront isolées avant les interventions. Les déchets préalablement ensachés seront évacués jusqu'au rez-de-chaussée par l'intérieur des bâtiments.

3 - Ecrêtage - Intervention Août

- Mise place d'une plateforme extérieure pour démolition manuelle des huit étages supérieurs de la partie de bâtiment situé à proximité immédiate de l'Orme Seul. La plateforme sera descendue le long du bâtiment au fur et à mesure de l'avancement de la démolition manuelle. Les gravois seront évacués jusqu'au rez de chaussée par l'intérieur du bâtiment.

4 - Démolition - Trois dernières semaines d'Octobre et deux premières semaines de Novembre

- Démolition du reste du bâtiment par grignotage à l'engin mécanique.





Vous, Mesdames et messieurs locataires de l'Orme Seul, serez impacté plus fortement pendant la phase de démolition manuelle dite « écrêtage » : vous êtes en effet les plus proches de ce chantier.

L'entreprise prend toutes les précautions nécessaires pour vous éviter les nuisances et protéger votre bâtiment

En effet, l'Office impose à l'entreprise en charge de la démolition :

■ De réduire au maximum les nuisances

- **Bruits** : le matériel utilisé respectera la réglementation en terme de niveau sonore.
- **Poussières** : des systèmes d'arrosage par pulvérisation « large » seront mis en place au pied du bâtiment ou en haut de la grue pour limiter la propagation des poussières.
- **Circulation des camions** : le plan d'installation de chantier visera à réduire les circulations de camions aux abords des sites sensibles.

■ De protéger les environnants

- **Les bâtiments voisins seront protégés** par un rideau de protection suspendu à une grue mobile.
- **Les déchets et gravats du chantier** seront triés, recyclés et valorisés.

■ Les accès au chantier

- **Les accès au chantier** se feront principalement par la rue de Genève.



En plus de toutes ces précautions, il vous est recommandé de ne pas utiliser vos jardins pendant la phase de chantier et de fermer vos fenêtres afin de limiter au maximum les désagréments (notamment le bruit et la poussière) qui seront engendrés par le chantier.



■ **Horaires de chantier** : 7h30-12h 13h-17h30

■ **Maître d'ouvrage** : Oph 93

■ **Maître d'œuvre** : LE BUREAU D'ETUDES

■ **Entreprise** : MELCHIORRE

■ **Contact utile** : M. KUHN,
Chef de chantier Melchiorre,
TÉL. : 01 40 94 09 66